# ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

ERGO

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement ERGO FvS Multiple Opportunities. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

ERGO FvS Multiple Opportunities d'ERGO Insurance sa (ci-après « ERGO »).
Appelez le +32 2 535 58 88 pour de plus amples informations ou rendez-vous sur le site www.ergo.be.
La FSMA est l'autorité compétente concernant le Document d'Informations Clés.
Ce document a été établi en date du 25.10.2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit?

### Objectif

Le fonds d'assurance interne ERGO FvS Multiple Opportunities est l'une des options de placement du produit ERGO Flex Pension XL.
En choisissant l'option d'investissement ERGO FvS Multiple Opportunities, le rendement de ERGO Flex Pension XL est lié aux performances de ce fonds sous-jacent.

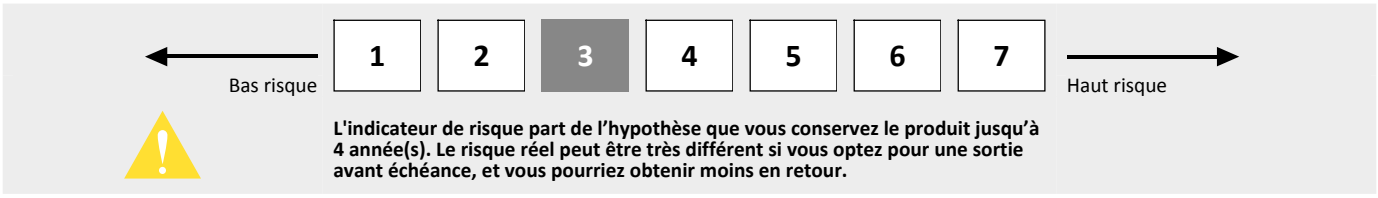
**Durée: 4 an(s).**

### Investisseurs de détail visés

Ce produit convient aux preneurs d'assurance qui pour cette partie du portefeuille veulent investir pour se protéger contre de l'inflation et de la diminution du pouvoir d'achat. A cette fin, l'investissement vise un retour moyen à haut (par rapport à d'autres investissements), l'investisseur doit savoir que le produit n'a pas de garantie de capital formelle et une haute volatilité. De plus, les résultats doivent être observés et jugés sur un horizon d'au moins 5 années, et de ce fait, l'investisseur devrait conserver l'investissement sur cette période.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur risque




**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 4 année(s). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si ERGO n'est pas en mesure de vous payer, vous pourriez subir une perte financière en raison du défaut d'ERGO.
Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si ERGO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée: 4 ans**
**Exemple d'investissement: 10 000,00 EUR**

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 4 ans |
|---|---|---|---|
| **Minimum** | **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.** | | |
| **Scénario de tensions** | **Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts** | **6 467,64 EUR** | **5 299,64 EUR** |
| | Rendement moyen annuel | -35,32 % | -14,68 % |
| **Scénario défavorable** | **Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts** | **8 461,25 EUR** | **7 609,47 EUR** |
| | Rendement moyen annuel | -15,39 % | -6,60 % |
| **Scénario modéré** | **Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts** | **9 583,67 EUR** | **9 766,62 EUR** |
| | Rendement moyen annuel | -4,16 % | -0,59 % |
| **Scénario favorable** | **Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts** | **10 842,31 EUR** | **12 505,60 EUR** |
| | Rendement moyen annuel | 8,42 % | 5,75 % |

Les indications de performance se rapportent exclusivement à l'option d'investissement et non à l'ensemble du produit de placement d'assurance. Veuillez tenir compte du fait que que la période de détention recommandée de l'option d'investissement peut différer de la période de détention recommandée du produit d'investissement d'assurance.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si ERGO n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si ERGO n'est pas en mesure de vous payer, vous pourriez subir une perte financière en raison du défaut d'ERGO.
Cette garantie ne s'applique pas à la partie de l'assurance en branche 23. Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

ecab9e2a-0342-4303-a88a-bb040c4e560b

# ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
* qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
* 10 000,00 EUR sont investis

| **Exemple d'investissement 10 000,00 EUR** | | |
|---|---|---|
| | **Si vous sortez après 1 an** | **Si vous sortez après 4 ans** |
| **Coûts totaux** | **757,71 EUR** | **1 612,98 EUR** |
| Incidence des coûts annuels (*) | 7,86 % | 4,29 % |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,70 % avant déduction des coûts et de -0,59 % après cette déduction.

### Composition des coûts

| **Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie** | | **Incidence des coûts annuels si vous sortez après 4 ans** |
|---|---|---|
| Coûts d'entrée | Lorsque vous achetez des parts d'un fonds, vous devez payer des frais d'entrée. Ceux-ci sont calculés sur la prime investie dans le fonds. | 1,22 % |
| Coûts de sortie | Aucun frais de sortie ne sont facturés si vous conservez le produit jusqu'à la fin de l'horizon d'investissement recommandé. Il s'agit d'un pourcentage qui réduit vos réserves si vous mettez fin à votre investissement avant la fin de la durée du contrat. Il se compose d'une partie fixe de 75 € et d'un pourcentage qui diminue en fonction de la durée restante du contrat. Le pourcentage est calculé sur le montant du rachat anticipé. | 0,00 % |
| **Coûts récurrents prélevés chaque année** | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Frais prélevés par ERGO pour la gestion de vos investissements. Il s'agit d'un pourcentage de la réserve du contrat. | 2,50 % |
| Coûts de transaction | Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume acheté et vendu. | 0,06 % |
| **Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques** | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Il s'agit d'un coût qui peut être prélevé si l'investissement surpasse son indice de référence. Elle correspond à un pourcentage des réserves. | 0,33 % |

Les coûts du produit d'assurance ne sont pas inclus dans les coûts de l'option d'investissement.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée: 4 an(s).**

Nous recommandons de conserver ce produit jusqu'à la date de fin de celui-ci.
La politique d'investissement vise à réaliser les objectifs d'investissement à terme de la période de détention du fonds. Notre durée recommandée est donc la même que l'horizon de placement du fonds sous-jacent. Investir à court terme peut augmenter considérablement le risque de perte.
La réserve que vous avez constituée reste toujours accessible.
Des rachats partiels ou un rachat total sont possibles pour ce fonds. Minimum 500,00 EUR pour un rachat si votre contrat prévoit des primes périodiques. Minimum 1 250,00 EUR pour un rachat si votre contrat ne prévoit pas des primes périodiques. Lors d'un rachat partiel, il faut qu'un montant minimum de 1 250,00 EUR subsiste.
Veuillez consulter plus haut la rubrique «Que va me coûter cet investissement?» pour plus d'informations sur les coûts et frais appliqués en cas de sortie anticipée.
Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans un délai de 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la police.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au département « Complaints » d'ERGO Insurance SA en vous rendant sur www.ergo.be sous l'onglet Complaints, par e-mail (complaints@ergo.be) ou par la poste (Rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles).

## Autres informations pertinentes

Ce document doit être lu avec les autres documents contractuels fournis, tels que le règlement de gestion, les conditions générales et le(s) document(s) Annexe(s) au Document d'Informations Clés du produit ainsi que le document « Autres informations pertinentes » sur le produit. Vous trouverez entre autres ce dernier document les informations concernant la fiscalité et les couvertures optionnelles liées à votre produit.

Vous trouverez la performance passée sous https://ergo-be.insurances.priips.clever-soft.com/fr/.

ecab9e2a-0342-4303-a88a-bb040c4e560b